

CANEVAS DETAILLE POUR L'ELABORATION DES RAPPORTS PERIODIQUES SUR LA MISE ŒUVRE DU PROGRAMME DE COOPERATION MONETAIRE EN AFRIQUE (PCMA)

Afin de permettre une évaluation efficace de la mise en œuvre du Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA), les rapports des différents Comités sous-régionaux devront respecter le canevas ci-après.

I. INTRODUCTION

1.1 Contexte du rapport et période couverte

Contexte du rapport

Il sera mentionné que le rapport a été élaboré dans le cadre de la préparation des réunions du Conseil des Gouverneurs. En outre, les événements socio-politiques majeurs susceptibles d'avoir affecté l'évolution des performances des pays de la Sous-région seront sommairement rappelés.

Période couverte

L'année sous-revue est celle précédant l'année durant laquelle les rapports sont présentés au Conseil des Gouverneurs. En outre, conformément à la décision prise par cet organe, les rapports devront contenir des estimations et projections pour les trois années suivantes.

1.2 Développements économiques récents au plan international

Les différents Comités sous-régionaux feront des contributions succinctes. Le Secrétariat Permanent en fera la synthèse et renforcera l'analyse.

II. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PCMA AU NIVEAU SOUS-REGIONAL

Les rapports rappelleront les critères et leurs normes retenus au niveau de la Sous-région. Ils présenteront également le cadre institutionnel sous-régional de mise en œuvre et de suivi du PCMA.

III. ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCMA AU NIVEAU SOUS-REGIONAL AU REGARD DES CRITERES DE CONVERGENCE DE PREMIER RANG ET DE DEUXIEME RANG ; REFORMES STRUCTURELLES

Ce chapitre présentera un bilan précis de mise en œuvre du PCMA par pays et pour l'ensemble de la Sous-région.

3.1 Développements économiques et financiers récents par pays et pour la Sous-région

L'analyse de la performance de chaque pays couvrira le secteur réel, les finances publiques, le secteur extérieur et le taux de change ainsi que le secteur monétaire et financier.

Une vue d'ensemble de la situation économique et financière de la Sous-région conclura ce chapitre.

3.2 Situation de la convergence au niveau des Etats et de la Sous-région

Pour chaque critère, le rapport présentera l'état de son respect par les pays en analysant les facteurs explicatifs des évolutions constatées. Des actions de rattrapage en cas d'écarts significatifs par rapport aux objectifs seront proposées.

La synthèse pour la Sous-région fera ressortir la tendance globale de convergence observée. Elle indiquera notamment la proportion en pourcentage du nombre de pays qui ont respecté les principaux critères.

3.3 Réformes structurelles

Ce chapitre sera consacré aux réformes en cours, notamment dans les domaines de l'unification des marchés, de l'harmonisation des statistiques, de l'intégration des systèmes de paiement et de renforcement du système financier.

IV. PERSPECTIVES

Sur la base des estimations et projections, ce chapitre analysera les perspectives économiques et financières ainsi que de la convergence au cours des trois années suivant l'année sous-revue.

V. RISQUES ET DEFIS MAJEURS

Cette partie sera consacrée à l'analyse des facteurs de risques et des défis qui interpellent la Sous-région. Elle fera ressortir les spécificités par pays en s'appuyant sur l'analyse des facteurs explicatifs des contre-performances éventuelles identifiées au chapitre III.

VI. RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES ET CONCLUSIONS

En fonction des défis relevés au chapitre V, des recommandations de politiques précises seront formulées pour la Sous-région dans son ensemble et, le cas échéant, par pays au regard des difficultés spécifiques relevées.

VII. FORMAT ET DELAIS DE TRANSMISSION DES RAPPORTS

En vue de renforcer l'efficacité de leur exploitation, les rapports seront limités à une vingtaine de pages. Ils devront être accompagnés de tableaux statistiques et graphiques illustrant les principales évolutions constatées.

Enfin, conformément à la décision prise par le Conseil des Gouverneurs de l'ABCA, les Comités sous-régionaux devront transmettre au Secrétariat Permanent, au plus tard le 31 mai de chaque année, leurs rapports.
